

Concours normalien étudiant Lettres 2025 - Département des sciences de l'Antiquité
– *Rapport du jury* –

Composition du jury : F. Bérard, J. Capelle, A. Perrot, D. Petit, C. Rambourg, Jean Trinquier.

Pour la session 2025, 30 dossiers au total ont été reçus et examinés, soit un retour au niveau des années 2020-2021 après la baisse observée les trois années précédentes.

Cette hausse est surtout due à des dossiers hors CPGE, qui représentaient cette année un tiers des candidatures, avec neuf établissements représentés ; les autres étant issus de douze CPGE différentes (dont une prépa Chartes), cette session se caractérise par une riche diversité d'origine des candidatures. Sur le plan géographique, la répartition ne change pas : les deux tiers des candidatures proviennent d'établissements situés en Île-de-France, un tiers d'établissements situés en province (six CPGE et deux universités représentées).

La distinction entre le CNEL présenté au département des sciences de l'Antiquité et les deux parcours « Mondes anciens » du master Humanités de l'ENS-PSL semble désormais acquise. Rappelons par précaution que **le CNEL n'est pas une voie d'admission au master**. La scolarité après admission par le CNEL inclut certes la préparation d'un master (soit dans un établissement extérieur, soit à l'ENS-PSL), mais l'admission dans les deux parcours « Mondes anciens » du master **fait l'objet d'une procédure distincte**.

Admissibilité

Le dossier présenté à l'admissibilité se compose de deux parties :

- un **projet de recherche** correspondant au futur mémoire de M1 (qui sera préparé à l'ENS-PSL ou dans un établissement extérieur), pour lequel il n'est pas nécessaire d'avoir pris contact avec un directeur potentiel ;
- un ensemble de pièces relatives au **parcours antérieur** et au **projet d'études** : relevés de notes, lettre de motivation.

NOTA BENE : le dossier doit comporter des relevés de notes lisibles ; **pour les candidatures issues de CPGE il est demandé de fournir le(s) relevé(s) des notes obtenues aux concours (notamment des ENS) présentés les années précédentes**.

Les **projets de recherche** examinés lors de la session 2025 avaient manifestement été préparés avec soin. Les différents domaines des sciences de l'Antiquité y étaient représentés : 21 projets en littérature (grecque, latine, étude de réception), trois en archéologie grecque et romaine, trois en linguistique, deux en histoire ancienne et un en philosophie ancienne.

Rappelons à l'attention des candidatures issues de CPGE qu'il est possible de soumettre un projet en archéologie et en linguistique même si ces disciplines n'ont encore été que très peu abordées jusqu-là : pour l'admissibilité comme pour l'admission, le jury prend en compte le *parcours individuel*.

Le projet doit comporter au minimum une présentation problématisée du sujet, un (bref) état de la question, une justification du corpus, et développer plusieurs axes de recherche. Les références citées dans la bibliographie doivent être exploitées dans le corps du texte ou dans les notes de bas de page ; une bibliographie pléthorique et non maîtrisée est contre-productive.

Le jury souhaite également mettre en garde sur deux points :

- s'il est admis de prendre contact avec un futur directeur ou une future directrice de mémoire pour obtenir une consultation sur la pertinence d'un sujet, cela n'a rien de nécessaire, et le projet doit rester personnel ;
- l'utilisation de l'intelligence artificielle/*Large Language Model* (LLM) pour la rédaction du projet est proscrite et entraînera le rejet de la candidature.

L'appréciation du jury repose pour l'autre moitié sur le **parcours** et le **projet d'études**. Pour le premier, les résultats obtenus en langues anciennes constituent un élément important de l'évaluation. Le **projet d'études** expose quant à lui la formation dont le candidat ou la candidate se propose de se doter s'il/elle est admis.e, et met en évidence ce que le département et l'École apporteraient à son projet de recherche et plus généralement à son parcours. Il doit être cohérent et personnel ; là aussi, l'utilisation de l'intelligence artificielle est proscrite et entraînera le rejet de la candidature.

À l'issue de l'examen des dossiers, le jury du DSA a proposé 13 candidatures à l'admissibilité.

Admission

Les deux épreuves d'admission se présentent comme suit :

- une **épreuve écrite de spécialité** (trois heures), avec dictionnaire grec-français ou latin-français à disposition ;
- un **entretien de motivation** (sans préparation ; 20 min devant le jury), en deux temps : exposé (5 à 10 min, avec la possibilité de s'aider de notes), discussion avec le jury.

Pour l'**épreuve écrite de spécialité**, le jury avait opté à nouveau pour une semi-individualisation des sujets (dix sujets pour treize). En fonction du profil et du projet présenté, ont été proposés :

- un texte grec ou latin d'une à deux pages avec traduction française en regard, accompagné de la consigne générale : « En mobilisant toutes les connaissances nécessaires, proposez une explication du texte ci-après, sans oublier de dégager les pistes de réflexion qu'il ouvre dans la perspective de votre projet de recherche » ;
- dans certains cas, un texte grec ou latin accompagné d'une consigne plus précisément articulée au texte ;
- un dossier archéologique (voir les sujets 2025 et des années précédentes mis en ligne).

L'épreuve écrite évalue la capacité à comprendre un texte ancien ou un dossier archéologique, à en dégager la portée et, ce faisant, à témoigner de ses connaissances dans le domaine et sa familiarité avec la langue grecque ou latine. La mise en relation attendue des enjeux du texte ou du dossier avec les problématiques du projet de recherche doit également manifester la capacité à prendre du recul par rapport au projet de recherche.

L'**entretien de motivation** se déroule en deux temps :

- (10 min) présentation du parcours, du projet d'études et de recherche, éventuelles perspectives professionnelles ;
- (10 min) entretien avec le jury sur le projet de recherche et le projet d'études.

À l'oral est évaluée avant tout la capacité à présenter de façon claire et synthétique les motivations de la candidature. L'improvisation est souvent périlleuse ; dans l'ensemble les présentations de cette session avaient été bien préparées.

L'entretien proprement dit vise à apprécier tant le caractère personnel du projet de recherche que l'implication, et sert souvent à départager les dossiers. On rappellera que, face à une question d'un membre du jury, il est toujours possible de prendre quelques instants pour réfléchir avant de répondre.

À l'issue des deux épreuves, six admissibles ont été proposés à l'admission. Le jury se félicite de cette nouvelle promotion qui viendra renforcer avantageusement les rangs des antiquisants de l'École. Il remercie également de façon plus large l'ensemble des candidates et des candidats de leur intérêt pour le département des sciences de l'Antiquité et de leur implication dans la préparation du concours.

Pour le jury du département des sciences de l'Antiquité,
C. Rambourg